
Erratum

A.M., 2005-06

Arrêté numéro V-1.1-2005-06 du ministre des Finances en date du 19 mai 2005

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1 ; 2004, c. 37)

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 1^{er} juin 2005,
137^e année, numéro 22, page 2368.

À la page 2374, l'intitulé du règlement aurait dû se
lire : « Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les
organismes de placement collectif ».

44523